

# VIE NOUVELLE FINANCES

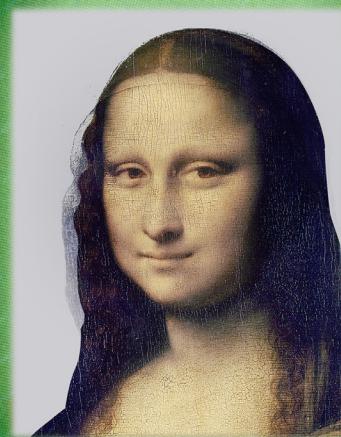
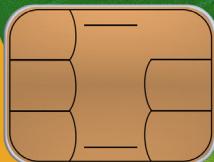
Journal de l'union fédérale des retraité·es CGT FINANCES

Numéro 54 - Décembre 2025

**DETTE PUBLIQUE**  
LE CHANTAGE

**HARO SUR LES RETRAITÉ·ES**  
IR : L'ADDITION S'ANNONCE LOURDE

**Vitale**  
carte d'assurance maladie



Mona  
Lisa

2 79 06 00 000 123 45

**PLFSS 2026**  
**LE MUSÉE DES HORREURS**

**la**  
**cgt**  
retraité.es  
FINANCES

# SOMMAIRE

## DÉCEMBRE

### 04 PLFSS 2026

Le musée des horreurs

### 06 HARO LES RETRAITÉ.ES

IR : l'addition s'annonce lourde !

### 08 DETTE PUBLIQUE

Le chantage

### 10 MANIFESTATION DU 6 NOVEMBRE

Belle mobilisation des retraité.es

### 11 CONGRÈS FÉDÉRATION DES FINANCES

Du 6 au 10 octobre 2025 à La Palmyre

### 12 MESSAGE AUX JEUNES

Mais si vous aurez une retraite !



## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364  
N° ISSN : 2276-1063  
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES  
CGT  
263 rue de Paris  
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex  
TÉL : 01 55 82 76 66  
Courriel : ufr@cgtfinances.fr  
PRIX 0,50 €  
Internet : [www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)

Prix : 0,50 €

Ont collaboré à la  
rédaction de ce

numéro :

Guy CARRIERE

Pierre-Yves CHANU

Jean-Louis CORVAISIER

Jean-Paul GIRARD

Alain GUICHARD

Bernard MAGNE

Jean-Marie ROUX

Patricia TEJAS

Maquettage : Hélène

CANOT



# ÉDITO

## Des sous pour les pensions, pas pour des canons !

C'est l'appel lancé par notre Union confédérale des retraités pour la mobilisation du 2 décembre pour peser sur les prochaines lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.

## Des sous pour l'éducation, pas pour des canons !

C'est la réponse de notre Union fédérale de retraitées et de retraités CGT des Finances au Chef d'Etat major des armées. Non nous ne sommes pas prêts à perdre nos enfants et nos petits-enfants, nous qui avons grandi, après les affres de la guerre, avec l'espoir d'une paix juste et durable sur terre, une paix pour laquelle nous n'avons cessé de nous mobiliser.

## Lutter contre le musée des horreurs

Au moment où nous écrivons ce numéro 54 de Vie Nouvelle Finances, nous ne savons pas si nous aurons un budget 2026 et quel sera ce budget, quel sera le financement de notre protection sociale ? Ce que nous connaissons, ce sont les projets inacceptables de BAYROU puis de LECORNU que nous détaillons dans ce numéro et que nous avons combattus le 2 décembre et autant de fois qu'il faudra !

## Faire cesser l'odieux chantage de la dette

Dans ce numéro, après le précédent numéro 53, nous poursuivons notre analyse sur la dette mais surtout nous faisons des propositions pour renforcer les recettes de notre pays à hauteur de 53 milliards d'euros pour financer la santé, l'éducation, le développement économique, les services publics, la culture, le sport. Nous continuons à porter la création d'un pôle public refinancé par la BCE préfiguration d'un fonds de développement européen pour les services publics et la transition écologique.

## Insupportable : le haro sur les retraitées et les retraités

Le conflit générationnel, organisé par les gouvernements successifs et les médias au service du capital est insupportable. Nous nous sommes battus pour des conquis sociaux et nous continuons à le faire pour la société toute entière. Par nos cotisations, nous avons acquis des droits pour nos pensions de retraites. Nous contribuons toujours à créer des richesses par notre consommation, notre solidarité auprès de nos enfants et petits-enfants et par notre engagement citoyen au sein d'associations.

## Nous cultivons notre jardin syndical !

Après la réussite de la conférence de notre UFR à Quiberon, le congrès de notre fédération CGT des finances, réuni du 6 au 10 octobre à La Palmyre, a validé à l'unanimité nos propositions d'orientations. Avec une direction renouvelée, c'est un projet ambitieux que nous allons mener pour porter haut et fort nos revendications de retraitées et de retraités, des propositions novatrices au service de toute la société.

Ce sont ces analyses et ces propositions que nous souhaitons développer devant vous toutes et tous, vos voisins et vos amis à travers de nouveaux outils numériques que sont les webinaires et ce dès le début de l'année 2026.

## A nouvel an, nouvel élan !

Vie Nouvelle Finances vous parvient dans les derniers jours de décembre. C'est bien sincèrement que nous vous souhaitons une belle année 2026 et la meilleure santé !



# PLFSS 2026

## LA REMISE EN CAUSE DU "MUSÉE DES HORREURS" SUPPOSE D'APPORTER DE NOUVELLES RESSOURCES À LA SÉCURITÉ SOCIALE

**A u moment où nous écrivons ces lignes, le PLFSS est toujours en discussion en 2ème lecture à l'Assemblée nationale, et son adoption n'est pour le moment pas acquise..**

### REMETTRE EN CAUSE LE « MUSÉE DES HORREURS »

Les avancées qui avaient été réalisées en première lecture, dont la plus emblématique était la « suspension » de la réforme des retraites (en réalité un report d'un an de son application) ont été méthodiquement démantelées par le Sénat. En plus de la suppression de cette suspension, le Sénat a aussi rétabli « l'année blanche » pour la revalorisation des retraites et des minimas sociaux, la suppression de la taxation des mutuelles, celle des activités sociales et culturelles des CSE, ou l'augmentation de la CSG sur les revenus du capital.

L'un des enjeux de cette seconde lecture était de rétablir les dispositions votées par l'Assemblée nationale, mais même si c'était le cas, le compte n'y serait pas.

Resteraient notamment pendantes la question de l'augmentation nécessaire des ressources de l'hôpital

public (l'ONDAM hospitalier), la remise en cause du doublement des franchises et participations des assuré·es aux soins envisagée par le Gouvernement, la suppression de la désindexation des pensions de 0,4% des pensions de retraite de 2027 à 2030, le maintien de la majoration des allocations familiales pour les enfants de 14 à 18 ans, le rétablissement des mesures en faveur des apprenti·es, et d'autres mesures encore. Toutes ces mesures ont un coût. Les avances votées en première lecture par l'Assemblée nationale avaient fait passer le déficit prévisionnel 2026 de 17 Mds€ dans le projet gouvernemental et la version votée par le Sénat à 23 Mds€.

Pour faire face à ce besoin de financement, la CGT a formulé de longue date des propositions concrètes et argumentées, comme la remise en cause des exonérations de cotisations sociales (80Mds€ au total actuellement, incluant les exonérations de cotisations au titre des retraites complémentaires et de l'assurance-chômage, la soumission à cotisations sociales de l'intéressement, de la participation, de l'épargne salariale et de la prime de



© RFBSIP - stock.adobe.com // CGT Finances

partage de la valeur, l'égalité salariale femmes-hommes et la création d'une contribution sociale sur les dividendes versés par les entreprises à leurs actionnaires.

Cela dit, il n'est pas inutile de revenir sur le fameux problème de la dette, qui est au centre du débat public depuis feu le Gouvernement Bayrou.

### LA DETTE SERAIT LE RÉSULTAT D'UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE TROP « GÉNÉREUX » ?

Une petite musique se fait entendre dans le débat actuel laissant entendre que le déficit et la dette publiques tiendraient au fait que le système de protection sociale serait trop « généreux ».

Le niveau élevé de la dette publique serait dû au coût excessif des retraites (qui tiendrait avant tout à ce que les Français·es refusent de travailler plus longtemps) et à celui de l'assurance-maladie, et notamment aux arrêts-maladie et à l'excès des dépenses de médicaments pris en charge par la Sécurité sociale.

Ce discours s'appuie notamment sur le fait que le déficit du régime général



© ursule - stock.adobe.com // CGT Finances

a fortement augmenté en valeur absolue depuis le Covid, 9 Mds€ en 2023, 16 Mds€ en 2024, 23 Mds€ attendus en 2025.

Sauf que tant le déficit de la Sécurité sociale que la fameuse « dette de la Sécu » ne représentent qu'une toute petite partie tant du déficit public que de la dette.

La part dans le déficit public d'abord : signalons d'abord que les données figurant dans le PLF et analysées par le Haut Conseil des finances publiques sont données selon les concepts de la comptabilité nationale en vertu desquels les remboursements d'emprunts sont des ressources, comme dans les tableaux de financement publiés en comptabilité des entreprises. Il en résulte que selon la comptabilité nationale la Sécurité sociale (le compte ASSO) est à l'équilibre.

Ainsi, si on prend les prévisions 2026, les ressources pour rembourser la dette de la CADES (environ 18 Mds€) sont équivalentes au déficit prévisionnel du régime général (17 Mds€ dans le projet gouvernemental).

Quant à la dette de la Sécu, elle serait pour 2025 (hors dette de la CNRACL) d'environ 180 Mds€, soit un peu plus de

6% du PIB, à comparer aux fameux 115% de la dette publique au sens de Maastricht !

## LA DETTE PORTÉE PAR L'ACOSS EST PROBLÉMATIQUE

Il n'en reste pas moins qu'il y a un déficit, dont la gestion est problématique.

Il faut souligner que comme la CGT l'a maintes fois souligné, ce déficit tient à une insuffisance de recettes et non à un excès de dépenses, et que ce déficit tient avant tout au niveau des exonérations et des exemptions de cotisations sociales, et est accentué par le transfert massif du financement des exonérations par la TVA, dont la progression s'est significativement ralentie depuis plusieurs années. La réponse à apporter est donc d'abord la remise en cause des cadeaux aux entreprises et l'augmentation de la « taxation » du capital.

Il n'en reste pas moins que faute de s'engager dans cette voie, le recours à l'emprunt explose, et que le déficit est principalement financé à court terme par l'ACOSS (l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité

Sociale) sur les marchés financiers. Le PLFSS prévoit un plafond d'emprunts de l'ACOSS de 83 Mds€, sachant que l'ACOSS devrait avoir emprunté 60 Mds€ en 2025, et que sans reprise de dette par la CADES les emprunts de l'ACOSS s'accumulent.

Notons qu'il est indispensable que l'ACOSS soit autorisé à emprunter, car sinon la Sécurité sociale ne pourrait honorer ses prestations. Cela implique d'ailleurs que si le PLFSS voté faisait apparaître un déficit en augmentation (ce qui était le cas avec le PLFSS voté en première lecture par l'Assemblée nationale (23 Mds€ contre 17 Mds€ dans le projet initial), il faudrait augmenter le plafond d'emprunt et le porter à au moins 90 Mds€, ce que l'Assemblée nationale n'a pas fait.

Le Sénat a voté un transfert de dette de l'ACOSS à la CADES de 15 Mds€, ce qui est finançable, sans allonger la date d'extinction de la CADES actuellement fixée à 2033, ni augmenter les ressources allouées à la CADES d'actuellement 18 Mds€ (CRDS, CSG et prélèvement sur le Fonds de réserve des retraites). Cette mesure est un pis-aller, mais permettrait d'alléger la charge actuelle de l'ACOSS, financée par des emprunts à court terme (moins de 3 mois en moyenne). La seule vraie réponse est de collecter des ressources pérennes, qui devraient être prélevées sur le capital, qui n'a cessé d'être « biberonné » par des aides publiques à commencer par les 80 Mds€ d'exonérations de cotisations sociales qui représentent une part majeure des 211 Mds€ d'aides publiques pointées par le rapport du Sénat.

# HARO SUR LES RETRAITÉ·ES

## IR : L'ADDITION S'ANNONCE LOURDE !

Cet article a été écrit en fonction des projets de loi pour 2026 sans tenir compte de l'évolution intervenue lors des débats parlementaires et bien évidemment sans connaître le contenu des lois définitives.

Dans Ouest-France du 21 octobre l'article de Jacques SAYAGH relatif à l'abattement fiscal des retraités incluait un document de source gouvernemental qui indiquait que 1,6 million de foyers fiscaux verraien une baisse de l'impôt sur le revenu et 6,6 millions n'auraient pas d'augmentation.

Ces chiffres apparaissent très surprenants compte tenu de la non revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu, surtout si l'abattement pour personnes de plus de 65 ans ayant des revenus modestes est supprimé sauf pour les personnes invalides. Et comme cela est indiqué dans l'article, même si certains resteront non imposables à l'impôt sur le revenu, l'augmentation du revenu fiscal de référence aura des conséquences en matière de taux de CSG (1), et d'assujettissement à la CRDS (1) ou à la CASA (1) ainsi que pour certaines aides sociales.

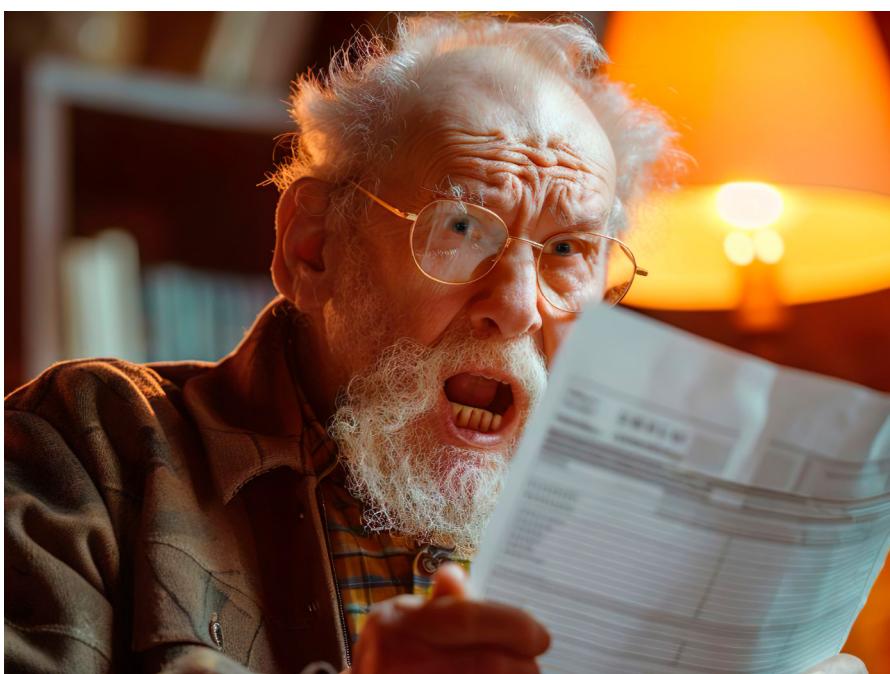
Les propos anti-retraité·es tenus sont insupportables. D'une part parce que nos pensions de retraites sont le fruit des cotisations versées pendant notre activité qui ont généré des droits et d'autre part c'est oublier le rôle essentiel joué par de nombreux retraité·es en qualité d'élu·es, de bénévoles dans les associations, auprès des petits enfants ou aidant·es pour les parents.

Comme nombre de ses prédécesseurs, le gouvernement Macron-Lecornu veut continuer à faire les poches des retraité·es. Depuis Seguin en 1987 (désindexation de la revalorisation des pensions sur le salaire mensuel moyen en lui substituant la revalorisation sur l'indice INSEE), en passant par Balladur (calcul des pensions de retraite de la Sécurité sociale sur la moyenne des 25 meilleures

années au lieu de 10) puis Sarkozy, Hollande et Macron qui ont reporté les revalorisations au 1er avril puis au 1er octobre et enfin au 1er janvier de l'année suivante. Il faut ajouter les revalorisations inférieures aux dispositions légales, la suppression de la demi-part pour de nombreuses personnes vivant seules et les revalorisations des pensions a posteriori et non plus sur la prévision d'inflation de l'année à venir. Et comme cela ne suffit pas Lecornu annonce un nouveau train de purges pour 2026.

Il faut rappeler que depuis septembre 2025 tous les retraité·es redevables de l'impôt sur le revenu ont vu leur prélèvement augmenter (sauf pour celles et ceux nés en 1959 qui ont bénéficié pour la première fois de l'abattement pour personnes âgées sur leurs revenus de l'année 2024 (2)). Les tranches du barème ayant été revalorisées moins que les pensions de retraite des régimes. Les retraité·es qui étaient juste en-dessous du seuil d'imposition payent de l'impôt sur le revenu depuis septembre 2025.

Si les propositions prévues pour 2026 : pas de revalorisation des pensions des régimes de base, gel du barème de l'impôt sur le revenu, gel du barème des prélèvements sociaux et suppression de la déduction de 10 % remplacée par une déduction forfaitaire de 2000 € pour les personnes seules et de 4000 € pour les couples, suppression de l'abattement pour les personnes âgées ayant des revenus modestes, s'appliquent l'addition va être lourde pour de nombreux retraité·es surtout pour les personnes vivant seules.



© Irina - stock.adobe.com // CGT Finances

Le tableau ci-joint montre les conséquences pour des retraité·es percevant des revenus qui leur permettaient de bénéficier des abattements pour revenus modestes. De vrais privilégiés !!!!

(1) CSG : contribution sociale généralisée, CRDS : contribution pour le remboursement de la dette sociale, CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie

(2) Pour les personnes de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année des revenus déclarés il y a un abattement sur le revenu global jusqu'à 17 510 € de 2 796 € et de 1 398 € pour un revenu global entre 17 510 et 28 170 €. Cet abattement est doublé pour les couples. Il doit être supprimé pour l'imposition des revenus de 2025.

## Évolution IR 2025 2026 (1)

	Revenu annuel imposable (2)	RFR (3)	RFR 2024 (revenus 2023)	Droits simples	Décote	IR annuel en 2025 et 2026	Différence (4)
Couple 2 parts	en 2024 : 19 456 €	11 918 €	11 137 €	0 €		0 €	
	en 2025 : 19 884 €	15 884 €		0 €		0 €	0
Personne seule	en 2024 : 19 456 €	14 714 €	13 884 €	354 €	354 €	0 €	
	en 2025 : 19 884 €	17 884 € (5)		703 €	571 €	132 €	+ 132 € / 2025
Couple 2 parts	en 2024 : 31 300 €	25 374 €	24 006 €	262 €	262 €	0 €	
	en 2025 : 31 989 €	27 989 € (5)		549 €	549 €	0 €	0
Personne seule	en 2024 : 31 300 €	26 772 €	25 379 €	1 680 €	129 €	1 551 €	+ 174 € / 2024
	en 2025 : 31 989 €	29 989 €		2 162 €		2 162 €	+ 609 € / 2025

(1) Tableau établi en tenant compte des annonces du Premier ministre pour le budget 2026.

(2) En appliquant une revalorisation de 5,3 % entre 2023 et 2024 et de 2,2 % entre 2024 et 2025.

(3) RFR : revenu fiscal de référence en tenant compte de l'abattement de 10 % en 2024 limité à 4 399 € et à 2 000 € ou 4 000 € en 2025 et de l'abattement personnes âgées de + de 65 ans pour les retraités ayant des revenus modestes en 2024 et supprimé sur les revenus de 2025.

(4) Différence de l'impôt sur le revenu payé en 2025 sur les revenus de 2024 et en 2026 sur les revenus de 2025.

(5) Le barème des contributions sur les pensions ne devrait pas être revalorisé, ces RFR vont entraîner un paiement de la CSG de 6,6 % au lieu de 3,8 %, et de la CASA. Si le dispositif d'atténuation est maintenu le taux de CSG pourrait rester à 3,8 % en 2026.

## LA PÉRÉQUATION

Tout en exigeant le maintien du Code des pensions civiles et militaires de l'Etat, le retour de la péréquation est pour nous nécessaire. La loi du 21 août 2003 dite Loi Fillon a supprimé à compter du 1er janvier 2004 toute référence à la péréquation. Elle permettait aux retraité·es de voir évoluer leur indice de référence comme celui de l'échelon qu'elles et ils détenaient dans leur ancien grade et elles et ils bénéficiaient également des nouveaux échelons terminaux instaurés pour les actifs et actives dans le grade qu'elles et ils détenaient avant leur retraite si elles et ils réunissaient les conditions qui leur auraient permis de bénéficier de cette promotion en étant en activité. C'était la reconnaissance de l'évolution de la qualification du grade auquel elles et ils appartenaient avant leur départ en retraite.

# DETTE PUBLIQUE

## LE CHANTAGE

Dans le numéro 53 de Vie Nouvelle Finances, nous avons déjà développé les mensonges de François Bayrou sur le projet de loi de Finances 2026 et sur le chantage de la dette.

Nous avons abordé :

- L'évolution de la dette depuis 60 ans, les pays dont la dette est bien plus considérable que la dette française (Japon - Etats-Unis)
- L'inefficacité de politiques économiques de rigueur
- Le mensonge de la dette laissée aux générations futures
- L'inacceptable culpabilisation des « boomers »
- La polémique sur le niveau de l'épargne des Françaises et des Français et nous avons cité l'exemple de la Grèce où la cure d'austérité n'a pas réglé le niveau de la dette.

Convaincu·es que les militantes et les militants de l'Union fédérale des retraités CGT des Finances peuvent jouer un rôle très important pour casser ce matraquage idéologique au sein des structures de la CGT, nous proposons dans ce numéro de prolonger nos analyses et nos propositions face à la question de la dette.

### LA PROGRESSION DE LA DETTE : C'EST GRAVE ?

L'endettement de notre pays est de 3.416,3 Mds € soit 115,6 % du PIB en novembre 2025. C'est un montant très important mais qui ne met pas en péril les finances de l'Etat parce que celui-ci rembourse sans difficulté les intérêts qu'il doit verser à ses

créanciers même si l'augmentation des taux entraîne une hausse importante.

Les engagements financiers de l'Etat (intérêts de la dette), dans le projet de PLF 2026 s'élèvent à 60,4 millions d'euros juste derrière l'enseignement scolaire (64,5 millions d'euros). Ensuite, l'Etat n'a aucun mal à placer sa dette sur les marchés.

MAIS dans la mesure où la dette française est détenue par 54,7% de non-résidents, c'est-à-dire par des marchés financiers, la part la plus élevée provenant des pays du G7, la pression des marchés de capitaux sur les gouvernements n'en est que plus forte dès lors qu'ils recherchent à la fois la « solvabilité » mais aussi les politiques publiques antisociales pour maintenir leurs taux de profits.

### LA FRANCE PEUT-ELLE FAIRE DÉFAUT ?

La France n'a plus fait « défaut » depuis 1797 quand elle était ruinée par les guerres et l'effondrement du système fiscal détenu par la noblesse et la bourgeoisie. Faire défaut signifie être en incapacité de rembourser ses créanciers. Dans un monde en grande instabilité et face aux liquidités gigantesques des marchés de capitaux, la France, malgré son instabilité politique plus que sa dette, reste attractive et ses émissions d'emprunt trouvent toujours preneurs. Anton BRENDER, économiste libéral de la dette déclare « non la France n'est pas en faillite, la dette est un pilier de notre système financier ! ».

### MAIS LA DETTE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les politiques de droite et ultra-libéraux tentent de détourner le débat en comparant la dette de la France et la dette d'un ménage qui achète sa maison ou sa voiture. Dans les faits, un service de Bercy, l'Agence France Trésor (AFT) vend aux enchères, chaque mois, des obligations assimilables du Trésor (OAT) ou des obligations d'Etat. Ces titres donnent lieu à un versement d'intérêt chaque année selon la durée de l'OAT (5 à 50 ans). L'AFT délègue à des établissements financiers français et étrangers la vente des OAT (BNP Paribas, Société générale, Goldman Sachs, JP Morgan, Deutsche Bank...).

Les marchés, jaloux de leurs intérêts, imposent le plus grand secret sur ces opérations que les parlementaires ont du mal à appréhender. Une autre raison, ces obligations changent de main tous les jours sur les bourses mondiales. Il faut donc imposer à l'Etat comme aux marchés de capitaux de faire toute la transparence sur notre argent et lutter contre la tyrannie de ces marchés en imposant d'autres sources de financements.

### DANS LES FAITS, LA DETTE N'EST PAS UN VOLUME MAIS UN FLUX !

Depuis près de 60 ans, dès qu'un titre est échu, l'Etat, sous l'égide de l'AFT, en emprunte de nouveaux. La durée, en valeur absolue, du remboursement des titres est de 8 ans. Des collectivités territoriales ont un endettement identique (9 ans en moyenne) à la différence qu'elles font, contrairement à l'Etat, tous les ans une communication sur leur endettement dans le « compte administratif ».

## COMMENT SORTIR DE CETTE DÉPENDANCE ?

Le problème est que la France est totalement soumise aux marchés financiers. Ce n'est pas le montant de la dette qui est préoccupant mais la pression sur les taux d'intérêts et donc sur les intérêts de la dette.

La première solution est de renforcer les recettes de l'État et la Fédération des Finances CGT a formulé des propositions : Une réforme de justice fiscale permettrait de renforcer de 53,2 milliards d'euros les recettes fiscales de l'Etat :

- > + 12 milliards d'euros en augmentant la progressivité de l'impôt sur le revenu,
- > + 2,2 milliards d'euros environ grâce à la suppression de la flat tax, qui est une imposition au taux fixe de 12,8%, un prix d'ami alors que l'application du barème de l'impôt sur les revenus conduirait les plus riches à être imposés à 41% sur la plus grande portion de leurs dividendes et plus-values, fruit du travail des autres et de la spéculation,
- > + 8 milliards d'euros avec la création d'une taxe sur les superprofits de grandes entreprises,
- > + 1 milliard d'euros avec la création d'une véritable taxe sur les rachats d'actions à 1%,
- > + 20 milliards d'euros la première année en conditionnant les aides publiques avec un impôt sur les sociétés modulé en fonction des politiques menées par les entreprises,
- > + 2 milliards d'euros en réformant la fiscalité sur les successions et donations,
- > + 8 milliards d'euros en établissant un impôt sur la fortune à l'assiette élargie et au barème progressif.

L'autre solution est que la Banque Centrale Européenne refinane un pôle public bancaire qui rassemble la Caisse des dépôts, la Banque Publique d'Investissements, la Banque Postale dans la préfiguration d'un fonds de développement européen pour les services publics et la transition écologique refinancé par la Banque Centrale Européenne à faible taux ou à taux zéro.

## COMMENT LA RICHESSE ALIMENTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le rapport 2025 du World Inequality Lab sur les inégalités climatiques, intitulé « Changement climatique : un défi capitaliste – Pourquoi la politique climatique doit s'attaquer à la question de la propriété » estime que le changement climatique est autant un problème économique qu'un problème environnemental. Il montre que les personnes fortunées alimentent davantage la crise climatique par leur richesse que par leur consommation.

**Les 1% les plus riches au niveau mondial représentent 15% de toutes les émissions de carbone liées à la consommation alors qu'ils sont responsables de 41% de toutes les émissions associées à la propriété de capitaux privés.**

Pays	Part des émissions du top 1% (basé sur la consommation)	Part des émissions des 1% les plus élevés (selon la propriété)
France	3%	44%
Allemagne	2%	45%
USA	6%	43%

Les personnes fortunées sont en effet actionnaires et financeuses d'industries fortement polluantes et profitent ainsi de systèmes qui accélèrent le changement climatique. Sans mesures correctives, les inégalités climatiques pourraient même aggraver les inégalités de richesse car les plus riches monopolisent les investissements dans les technologies vertes et les infrastructures d'énergies renouvelables.

Face à ce constat, les auteurs du rapport proposent :

- une taxe sur la teneur en carbone du patrimoine et des actifs financiers ;
- une interdiction mondiale des nouveaux investissements dans les industries fossiles ;
- un choc d'investissement public dans les infrastructures à faible émission de carbone et la propriété publique de tous les actifs renouvelables.

# MANIFESTATION DU 6 NOVEMBRE

QUELLE BELLE MOBILISATION DES RETRAITÉ.ES !



**1** 17 rassemblements et manifestations de retraité·es partout en France, des plus petites villes aux grandes agglomérations ont rassemblé plus de 35000 manifestant·es.

A l'appel de l'UCR CGT, la CFE-CGC, la FSU, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble et Solidaires, ils et elles ont dénoncé l'austérité généralisée que veulent imposer de concert le patronat et le gouvernement. Les manifestant·es rejettent, sans ambiguïté, les projets de budget de l'Etat et de la Sécurité sociale actuellement en discussion au parlement ainsi que le gel des retraites et des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

Elles et ils exigent notamment :

- la revalorisation de 10 % de toutes les pensions et leur indexation en 2026 et au-delà ;
- des mesures pour les petites retraites ;
- le droit à la santé et à l'accès aux soins sans franchises ni remise en cause des ALD ;
- le retour de la retraite à 60 ans

avec des départs anticipés pour les métiers pénibles ;  
 • le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;  
 • l'augmentation du financement des hôpitaux et de notre système de santé à la hauteur des besoins.

Les retraité·es refusent que le gouvernement et le patronat les stigmatisent et organisent leur paupérisation par les diverses mesures prévues. Le samedi 22 novembre, les femmes seront dans la rue, à l'occasion journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre), car celles-ci ne s'arrêtent pas avec l'âge !

D'ores et déjà elles et ils se donnent rendez-vous le 2 décembre, aux côtés désactifs et actives, pour une journée de grève et de manifestations.

Ensemble elles et ils exigeront une augmentation significative des salaires, pensions et minima sociaux et l'abandon de ces budgets d'austérité.



# CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2025 À LA PALMYRE

**U**ne centaine de camarades actifs, actives et retraité-es se sont retrouvés à La Palmyre (Charente maritime) pour faire le bilan du mandat précédent et se mettre en ordre de bataille pour le mandat à venir.

Les débats ont été francs et constructifs et notre UFR y a pris toute sa place au travers des interventions de nos camarades délégué-es retraité-es.

Une présentation des travaux de notre UFR et du document d'orientation issu de notre 5ème

conférence à Quiberon (juin 2025) a permis de mieux faire connaître notre activité et notre feuille de route pour les 4 années à venir.

Des grands thèmes ont été abordés comme l'international, la montée du fascisme, la revalorisation des pensions, la justice fiscale et sociale, la retraite à 60 ans, le droit au logement, l'accès universel aux services publics, la mobilité, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs. Autant de sujet qui traversent le champ de la fédération des Finances CGT.

Toutes et tous ont convenu que les retraité-es ont des besoins spécifiques qui

s'articulent avec ceux des actifs et actives. La question de la continuité syndicale a été validée comme un point fort du renforcement de toute la CGT.

Notre document d'orientation a été largement approuvé par les congressistes puisque voté à l'unanimité, comme la proposition de notre nouvelle commission exécutive et du règlement intérieur.

Notre slogan « nous avons tant à faire ensemble » est plus que jamais d'actualité !

## HOMMAGE À JEAN LOUIS PERES

Jean-Louis naît en octobre 1947 dans cet Armagnac Noir, terre de ses ancêtres. Grâce à ses capacités intellectuelles et à l'école républicaine, étudiant en 3ème année de licence en droit, il intègre l'Administration des impôts en qualité d'Inspecteur élève. Il valide sa licence, puis en 1968, il rentre à l'ENI.



Il est titularisé Inspecteur et affecté dans divers services. Successivement, il devient Chef du service spécialisé de l'Armagnac au début des années 80, puis Chef de centre à Auch à la fin des années 80, et Inspecteur principal dans les Hautes Pyrénées et le Gers. Il termine sa carrière en 2007 comme Conservateur des hypothèques à Villeneuve sur Lot.

Durant la décennie 1970, Jean Louis exerce différents mandats syndicaux. Au congrès du TOUQUET en 1974, il est élu à la CEN du SNADGI CGT au titre de la région Midi Pyrénées. Il exerce cette responsabilité jusqu'au congrès de CANNES en 1978. Concomitamment, il est secrétaire de la section du Gers, et militant de la MNDGI.

En juillet 1977, lors de la crue historique du Gers, dévastatrice et meurtrière, Jean Louis, n'a de cesse de mobiliser le syndicat et la mutuelle, pour contraindre l'Administration à porter secours et assistance aux agent-es des impôts, gravement sinistré-es. Avec sa ténacité légendaire, sa force de conviction, il y parvient !

Jean Louis participe pleinement au conflit de 1989. Chef de centre au CDI d'Auch, il est gréviste, dirigeant du mouvement syndical et cadre administratif responsable. Il sait mettre en osmose le rôle du fonctionnaire d'encadrement dans le bon fonctionnement du service public, et le rôle du syndicaliste dans la défense des intérêts des agent-es et de ce même service public. Homme de conviction, de rigueur, il est un des principaux artisans de cette grève historique et victorieuse de près de 6 mois !

Jean-Louis est décédé le 15 avril 2025 des suites d'une longue maladie. Bernard Magné lui a rendu hommage soulignant que : « sa rigueur intellectuelle, son attachement au service public, sa quête de justice et d'humanisme furent une constante. Jusqu'à la fin de sa vie, d'une grande probité, il resta, à sa manière, fidèle à ses engagements syndicaux et politiques, cartésien et humaniste ».

L'UFR présente toutes ses condoléances à son épouse Josiane, à ses deux fils et à sa famille.

# MAIS SI VOUS AUREZ UNE RETRAITE

## SI VOUS VOUS BATTEZ POUR LA CONSERVER !

© Rama - stock.adobe.com // CGT Finances



**C**ombien de fois entend-on de certains jeunes, " nous la retraite on ne la verra jamais " ?

Combien de fois des « éminent-es » pseudos-économistes clament que les futures générations n'en verront pas la couleur ? Ces discours chloroformant relayés par des « journaliste-euses » à la solde font le lit des sociétés capitalistes pour capter dans leurs fonds de pensions les cotisations dessalarié-es.

Alors les jeunes (et les autres) ne vous inquiétez pas, lorsqu'au terme de votre carrière, quand vous aurez cotisé chaque mois, vous percevrez, non pas vos propres cotisations, mais celles des salarié-es qui à ce moment-là cotiseront. Rappelez-vous que les cotisations du moment servent à payer les retraites du moment !

Evidemment, il n'y a rien à craindre si entre temps les gouvernements successifs ont cessé de puiser dans les caisses de retraites et si le patronat et tous les employeur-euses de France et de Navarre n'ont pas été exonéré-es de leurs cotisations. Car c'est bien ça qui épuisent les réserves.

Evidemment si au moment de votre départ à la retraite, le salariat n'existe plus et si plus aucune cotisation n'est versée, la situation deviendra dramatique. Ce scénario est peu probable !

Par contre d'ici-là si les paramètres de gestion sont modifiés, votre retraite peut évoluer à la hausse, mais aussi à la baisse ! Par exemple la retraite par points, si elle présente des caractéristiques de gestion attrayante, fait courir un grave danger à votre niveau de retraite. C'est un peu comme une tirelire dans laquelle vous mettez chaque mois 1 euro, qu'elle sera sa valeur au bout de 40 annuités de cotisations. Pas grand-chose évidemment et cette retraite aura subi tous les aléas d'une carrière (promotions, mais aussi chômage ou mobilité....).

Alors quel système ? Celui d'aujourd'hui évidemment. Il a l'intérêt d'offrir un niveau de retraite conforme à vos meilleurs salaires, même si au fil des réformes le fait de passer des 10 meilleures années aux 25 a entraîné une perte de revenu approchant les 25%.

Ce système est fondamentalement basé sur un principe intergénérationnel : les actifs et actives du moment payent les retraites du moment ! Même combat des jeunes et des ancien-nes.

Les fossoyeur-euses du système par répartition sont les laudateur-trices des fonds de pensions, donc du système par capitalisation. Jamais elles et ils ne font état que ce système, c'est un peu comme de placer son argent à la bourse, donc elles et ils sont dans l'impossibilité d'annoncer un résultat dans 40 ans. Autant jouer au casino !

Ils ont cependant les rênes de la campagne d'intoxication, puisque ce sont les mêmes qui vantent le système par capitalisation, les médias, les fonds de pensions, les banques et assurances. Le poids de nos arguments vaut par l'exemplarité du système par répartition, sa solidité et ses principes de solidarité ! Qu'elles soient pour les salariés du privé ou les fonctionnaires, nos retraites même avec leurs imperfections (corrigables), avec leurs différences et insuffisances, il est facile de démontrer qu'il n'y a rien de mieux !

**You aurez donc bien une retraite...  
Si vous vous battez pour la conserver !**



© CreativeMGrifideas - stock.adobe.com // CGT Finances